



Démarche pour la mise en
place de dispositif
d'accompagnement au lycée
Jean Paul Sartre

Différents dispositifs

- **PAP** : plan d'accompagnement personnalisé
- **PAI** : plan d'accueil individualisé
- **PPS** : projet personnalisé de scolarisation

Important

- Si votre enfant a bénéficié d'un de ces dispositifs dans son établissement d'origine, il est primordial de prendre contact avec l'infirmier du lycée pour discuter ensemble des démarches pour actualiser, reconduire ou décider ensemble de l'arrêt du projet.

PAP

Attention les PAP, PAI, PPS ne sont pas transmis automatiquement du collège au lycée

Le plan d'accompagnement personnalisé est mis en place pour la période du collège.

Il est ensuite réévaluer à l'entrée au lycée par le médecin scolaire qui , à partir des éléments de suivi (bilans, compte rendu de suivi), décide de la reconduction du PAP au lycée.

PAI

Attention les PAP, PAI, PPS ne sont pas transmis automatiquement du collège au lycée

- Le protocole d'accueil individualisé est reconduit chaque année. Il permet notamment la prise de traitement sur le temps scolaire.
- Il permet aussi de définir une conduite à tenir dans le cadre d'un protocole d'urgence.
- Ce PAI est rédigé par le médecin traitant et peut être revu en cas de difficultés par le médecin scolaire

PPS

Attention les PAP, PAI, PPS ne sont pas transmis automatiquement du collège au lycée

- Le projet personnalisé de scolarisation fait suite à une notification de la MDPH.
- Cette notification est transmise par la famille au lycée et elle permet de recruter notamment du personnel en fonction des besoins des élèves. De plus tous les aménagements à mettre en place sont mentionnés dans ce document.

contact

Vous pouvez dès a présent transmettre les informations concernant votre enfant à l'infirmier scolaire par mail à l'adresse suivante:

Laurent.maillet@ac-lyon.fr

Ils vous contactera dans les plus brefs délais.